

LES DROITS DU LECTEUR

Dans « Comme un roman », véritable plaidoyer en faveur de la lecture, Daniel Pennac établit un inventaire de droits du lecteur, pour permettre à ce dernier de s'affranchir d'un protocole de lecture trop conventionnel et s'adonner à son rythme à cette pratique en toute liberté.

Il dresse la liste des 10 droits suivants :

1. «Le droit de ne pas lire».
2. «Le droit de sauter des page ».
3. «Le droit de ne pas finir un livre».
4. «Le droit de relire»
5. «Le droit de lire n'importe quoi ».
6. «Le droit au bovarysme (maladie textuellement transmissible)». Droit à la « satisfaction immédiate et exclusive de nos sensations ».
7. «Le droit de lire n'importe où».
8. « Le droit de grappiller ». Ce droit explique que l'on peut commencer un livre à n'importe quelle page si l'on ne dispose que de cet instant-là pour lire.
9. « Le droit de lire à haute voix».
10. « Le droit de nous taire». Ce droit explique que l'on peut lire et taire notre expérience, nos sentiments vis-à-vis du livre.